



Suisse, paradis fiscaux, évadés fiscaux : que faire ?

La Suisse a annoncé la « suspension » de sa convention fiscale avec la France suite aux récents événements. L'annonce a de quoi surprendre et choquer à plus d'un titre.

En effet :

- elle est contraire aux engagements et aux déclarations des Etats (dont la Suisse) dans le cadre des sommets du G 20 (est-ce à dire que tout cela n'était que de la com' ?),
- la convention (ou plutôt, l'avenant à la convention pré existante) n'est actuellement toujours pas applicable, la date et les modalités de son entrée en vigueur font l'objet d'âpres discussions en Suisse,
- les intérêts financiers (suisses, mais aussi français et autres...) en jeu sont tels qu'ils ont réussi à influencer la diplomatie suisse ; c'est dire si l'évasion fiscale internationale est importante et si la lutte pour la réduire et l'éradiquer représente un enjeu majeur,
- la décision suisse confirme a contrario que l'opacité de certains territoires nuit gravement à la collectivité et qu'une bonne partie des sommes placées dans les banques suisses provient bel et bien d'activités illégales, ce qui rend d'autant plus urgent l'adoption de mesures contraignantes pour combattre l'évasion fiscale (et les autres formes de délinquance financière : blanchiment...),
- le véritable scandale réside dans l'ampleur de l'évasion fiscale internationale et dans le manque de moyens de la combattre, pas dans l'exploitation de données aux fins de combattre la fraude, données qui auraient dues être portées à la connaissance des autorités française dans le cadre normal de la coopération entre administrations fiscales si la transparence avait été la règle.

Que Faire ? La loi de finances rectificative pour 2009 prévoit qu'une liste de juridictions non coopératives doit être dressée prochainement. Cette liste doit être composée de territoires qui figurent sur la liste grise de l'Ocde ou qui n'ont pas signé de convention fiscale avec la France ou encore qui ne respectent pas les conventions qu'ils ont signées. Le fait de figurer sur cette liste autorise l'administration fiscale à employer des mesures plus contraignantes dans les procédures de contrôle fiscal, ce qui s'explique par le fait qu'elle ne peut avoir accès aux informations nécessaires au déroulement de la procédure de contrôle.

Nicolas Sarkozy, qui déclare souvent vouloir combattre la fraude fiscale, et son gouvernement se trouvent devant leur responsabilité, tous comme les Etats qui se trouvent confrontés aux mêmes phénomènes. Il faut prendre des mesures rapidement, faute de quoi tous les engagements et toutes les déclarations de ces derniers mois, ainsi que leurs auteurs, perdront toute crédibilité et toute légitimité en la matière et, pire, donneront le sentiment que les Etats ont plié devant les intérêts financiers.

Compte tenu de la situation, il est donc logique que, dans un premier temps, la Suisse (et tous les territoires qui se trouvent dans une situation similaire) figure sur la liste de territoires qui ne coopèrent pas avec la France pour que les procédures de contrôles fiscaux qui doivent désormais être lancés rapidement soient véritablement efficaces.

Il faut ensuite relancer le débat sur les moyens de combattre efficacement l'évasion fiscale internationale, en France et au plan international, en instaurant un reporting comptable, en mettant en place un échange automatique d'informations, en développant les moyens (juridiques, humains et matériels) pour contrôler l'application de la loi fiscale et en informant régulièrement le parlement et l'opinion de l'état de la lutte contre la fraude fiscale au travers d'un rapport public annuel.